Image not found or type unknown

Arnaque xxxxxxxxxx PANNEAUX

Par **aurore2828**, le **07/12/2013** à **11:03**

Bonjour

Suite à la venue d'un commercial,en décembre 2012 nous avons signer pour la pose de panneaux photovoltaîque, et d'un ballon d'eau chaude, par la société xxxxxx, et un prêt de 22500€ à la banque xxxxxx.
Cette société et en depot de bilan, les promesses faite par ce commercial sont totalement fausse, et le ballon qui à fonctionner un an, fuit actuellement .
Le société à la xxxxxx devrait démarrer en janvier .2014.
NOus ne savons pas par quel bout commencer pour entamer une procédure afin d'annuler le prêt car les panneaux ne permettent pas son auto financement, nous sommes déjà
à plus de 33 % d'endettement.

Faut 'il faire une révocation sur l'autorisation de prélèvement?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés